

Urpsml-infos

LE MAGAZINE DE L'UNION RÉGIONALE DES MÉDECINS LIBÉRAUX - HAUTS-DE-FRANCE



DOSSIER SPÉCIAL

P2

TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN SANTÉ

Un rôle clé pour les médecins

P4

ACTUALITÉ

- Modifications conventionnelles à venir en 2026 : quels changements pour les médecins libéraux ?

P8

EN BREF

- Mini-stages de découverte en médecine libérale : créez votre fiche ou mettez à jour vos disponibilités
- Groupement d'Employeurs "Santé Services" en Hauts-de-France : facilitez-vous la gestion de vos salariés



Agir pour la transition écologique en santé : un rôle clé pour les médecins libéraux

Face à l'urgence climatique et sanitaire, les médecins libéraux ont un rôle majeur à jouer dans l'intégration des enjeux écologiques à leur pratique. Conscientes de cette responsabilité, les 10 URPS* de la région (en association avec l'Agence Régionale de Santé et en concertation avec l'Assurance maladie) se mobilisent pour accompagner les professionnels de santé vers des pratiques plus écologiques.



Une dynamique forte, mais encore inégale

La 1^{ère} édition de l'enquête régionale « Baromètre éco-conscience » 2024 a été un succès avec **environ 1 800 réponses des professionnels de santé libéraux**. Ce baromètre révèle une forte mobilisation personnelle (2/3 des répondants engagés), mais une implication encore limitée au niveau professionnel (seulement 1/3 des répondants engagés et 1/4 en réflexion).

Pourtant, plus de 90 % des médecins souhaitent faire évoluer leur pratique.

Pour 30 à 45% des professionnels et 50% des médecins, il s'agit d'initier ou d'en faire plus, en matière :

- **Prescription durable** : repenser les prescriptions de médicaments, dispositifs médicaux et examens ;
- **Gestion quotidienne du cabinet** : achats responsables, tri des déchets, consommation d'énergie ;
- **Accompagnement des patients vers des comportements éco-responsables** : activité physique, alimentation, perturbateurs endocriniens tant pour leurs patients que pour eux-mêmes.



Profil des répondants

- 63% des répondants ont entre 30 et 49 ans.
- 69% sont des femmes (52% de femmes chez les médecins).
- Lieu d'exercice :
 - 48% le Nord, 25% dans le Pas-de-Calais, 9% dans la Somme, 8% dans l'Oise et 6% dans l'Aisne.
 - 48% au sein d'une commune de 5 000 à 50 000 habitants, 32% d'une commune de moins de 5 000 habitants et 20% d'une commune de plus de 50 000 habitants.
- 96% travaillent en exercice coordonné que ce soit de manière informelle, en adhérant à une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (ou une Equipe de Soins Spécialisés), en exerçant au sein d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle, ...

	N	%
Masseur-Kinésithérapeute- Rééducateur	337	18,9%
Médecin spécialiste en médecine générale	336	18,9%
Orthophoniste	315	17,7%
Infirmier	214	12,0%
Médecin spécialiste (autre spécialité)	175	9,8%
Pédiatre-podologue	96	5,4%
Pharmacien	83	4,7%
Chirurgien-dentiste	81	4,5%
Sage-Femme	79	4,4%
Orthoptiste	40	2,2%
Biologiste médical	25	1,4%
TOTAL	1 781	100,0%

Évolution des pratiques de prescriptions des professionnels de santé libéraux

Quand ils y sont habilités, plus de 60% des répondants souhaitent en faire davantage en matière de prescriptions/délivrances de médicaments et de dispositifs médicaux.

Évolution des pratiques éco-responsables des professionnels de santé libéraux

- 65% des répondants ont déjà fait évoluer leurs pratiques éco-responsables dans leur vie personnelle (contre 32% à titre professionnel).
- Près d'un quart pense à faire évoluer ses pratiques au niveau professionnel mais ne sait pas comment faire : pour cela les URPS proposent des actions concrètes (Cf. page 5).
- Un tiers souhaite commencer d'ici 3 mois, que ce soit à titre personnel ou professionnel.

Aujourd'hui, en matière de pratiques éco-responsables

	JE NE ME SENS PAS CONCERNÉ(E)	J'Y PENSE MAIS JE NE SAIS PAS COMMENT FAIRE	J'AI COMMENCÉ À METTRE DES ACTIONS EN PLACE	J'AI FAIT ÉVOLUER MES PRATIQUES ET J'ESSAIE DE M'Y TENIR	J'AI ESSAYÉ MAIS J'AI ARRÊTÉ	TOTAL
Dans ma vie personnelle	3,7%	2,8%	27,9%	65,2%	0,5%	100,0%
Dans ma vie professionnelle	5,6%	23,4%	38,7%	31,6%	0,6%	100,0%

J'aimerais faire évoluer mes pratiques vers plus d'éco-responsabilité

	NON	OUI DANS LES 3 MOIS	OUI DANS LES 12 MOIS	OUI À PLUS LONG TERME	TOTAL
Dans ma vie personnelle	9,4%	33,2%	23,7%	33,6%	100,0%
Dans ma vie professionnelle	8,3%	29,7%	28,3%	33,7%	100,0%

Évolution des pratiques des professionnels de santé libéraux en matière de gestion quotidienne du cabinet

- Près de la moitié des répondants aimeraient en faire davantage ou commencer à faire évoluer leurs pratiques, notamment en matière d'achats de matériels médicaux, de fournitures de bureau, de produits d'entretien/nettoyage, de fournisseurs d'énergie, de sobriété numérique.

Avez-vous fait évoluer vos pratiques en matière :

	NON	NON MAIS J'AIMERAIS COMMENCER	OUI MAIS J'AIMERAIS EN FAIRE DAVANTAGE	OUI ET ÇA ME SUFFIT	TOTAL
D'achats de matériels médicaux	18,4%	15,2%	38,9%	27,5%	100,0%
D'achats de fournitures de bureau	14,1%	13,1%	38,8%	34,1%	100,0%
D'achats de produits d'entretien/nettoyage	13,1%	14,5%	36,9%	35,5%	100,0%
De fournisseurs d'énergies	27,1%	21,5%	28,0%	23,4%	100,0%
De sobriété numérique	27,4%	24,6%	27,1%	20,9%	100,0%
De tris des déchets (notamment DASRI)	5,8%	7,2%	36,8%	50,2%	100,0%
D'aménagement intérieur (mobilier)	32,5%	14,4%	20,4%	32,6%	100,0%
D'optimisation des trajets et moyens de transport	21,6%	10,2%	30,5%	37,7%	100,0%
TOTAL	19,7%	15,0%	32,3%	33,0%	

Évolution des pratiques des professionnels de santé libéraux en matière de rénovation/construction

- 21% des répondants aimeraient en faire davantage en matière de dispositifs de gestion intelligente de l'énergie mais également à plus long terme sur l'utilisation de matériaux durables/biosourcés ou écolabellisés

*Unions Régionales des Professionnels de Santé : Biologistes, Chirurgiens-Dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins, Orthophonistes, Orthoptistes, Pharmacien, Podologues, Sages-Femmes,

Évolution des pratiques personnelles des professionnels de santé libéraux

Près de la moitié des répondants aimeraient en faire davantage pour leurs pratiques personnelles (46 à 51% d'intention de changement quelles que soient les thématiques).

Avez-vous faire évoluer vos pratiques personnelles en matière :

	NON	NON MAIS J'AIMERAIS COMMENCER	OUI MAIS J'AIMERAIS EN FAIRE DAVANTAGE	OUI ET ÇA ME SUFFIT	TOTAL
D'activités physiques et sédentarité	8,8%	8,1%	47,5%	35,7%	100,0%
D'alimentation	5,5%	4,4%	52,5%	37,6%	100,0%
De perturbateurs endocriniens	13,9%	15,5%	47,6%	23,1%	100,0%
D'activités en pleine nature	9,3%	7,3%	49,0%	34,4%	100,0%
TOTAL	9,3%	8,8%	49,1%	32,7%	

Évolution des pratiques des professionnels de santé libéraux en matière de conseils aux patients

Près de la moitié des répondants aimeraient en faire davantage en matière de conseils aux patients quelles que soient les thématiques.

Avez-vous faire évoluer vos conseils aux patients en matière :

	NON	NON MAIS J'AIMERAIS COMMENCER	OUI MAIS J'AIMERAIS EN FAIRE DAVANTAGE	OUI ET ÇA ME SUFFIT	TOTAL
D'activités physiques et sédentarité	9,7%	5,6%	52,2%	32,5%	100,0%
D'alimentation	9,6%	7,0%	54,3%	29,1%	100,0%
De perturbateurs endocriniens	20,6%	24,7%	40,3%	14,4%	100,0%
D'activités en pleine nature	14,3%	12,0%	46,3%	27,4%	100,0%
TOTAL	13,4%	12,2%	48,4%	26,0%	

Souhaits des professionnels de santé libéraux d'être accompagnés

Des professionnels de santé qui souhaitent être accompagnés avec :

- Des **documents d'information** pour les patients en matière de prévention (60%), la gestion quotidienne du cabinet (45%) et en matière de prescriptions (38%) ;
- Des **formations** en matière de prescriptions (31%) et prévention (31%) ;
- Des **outils d'aide à la pratique** pour toutes les thématiques (entre 40 et 58%) ;
- Des **ressources locales** pour la gestion quotidienne du cabinet (37%) et en matière de construction/rénovation (38%).

Pour vous accompagner dans ces évolutions de pratiques, vous auriez besoin :

	DE DOCUMENTS D'INFORMATION PATIENTS	DE FORMATIONS	DE DONNÉES PROBANTES	D'OUTILS D'AIDE À LA PRATIQUE	DE RESSOURCES LOCALES	DE RIEN	TOTAL
En matière de gestion quotidienne	45,0%	27,5%	27,2%	58,4%	36,3%	10,1%	100,0%
En matière de construction/rénovation	18,9%	12,6%	21,6%	39,8%	37,7%	24,3%	100,0%
En matière de prescriptions	37,6%	30,9%	24,8%	51,5%	14,2%	15,6%	100,0%
En matière de prévention	59,8%	30,8%	26,2%	49,2%	26,1%	9,4%	100,0%

Répondez à l'enquête 2025

Téléchargez les résultats complets de l'enquête 2024



Des outils concrets pour accompagner les médecins

Pour soutenir cette transition, plusieurs actions seront déployées courant 2026 :

- **La Fresque de la santé planétaire** : un atelier collectif et interprofessionnel, en partenariat avec l'Alliance pour la Santé Planétaire.
- **Des fiches repères pratiques** pour guider les professionnels dans la mise en œuvre de démarches écoresponsables, autour de 4 axes :



▶ **Prescription durable** : pour promouvoir une approche durable dans la prescription de médicaments, dispositifs médicaux et examens complémentaires



▶ **Rénovation et construction responsables** : l'avant-projet, le choix de l'implantation, le choix des matériaux et équipements, la gestion de l'eau et de l'énergie, le mobilier éco-responsable

▶ **Gestion quotidienne du lieu d'exercice** : l'achat, le transport, les énergies et fluides, les déchets, le numérique/électronique

▶ **Prévention / Promotion de la santé auprès des patients** : de nombreuses possibilités d'intervention sont envisagées dans les domaines de l'alimentation, la cosmétique et l'hygiène, l'air intérieur et le ménage, le transport et l'activité physique, le sommeil et la pollution sonore

Visites de sensibilisation à la santé environnementale, au cabinet

Nos **Attachés d'Information** iront à la rencontre des professionnels de santé de la région pour leur permettre d'actualiser leurs connaissances en matière de "Qualité de l'air extérieur".

À l'occasion de la **Journée mondiale de l'environnement** qui s'est déroulée le 5 juin 2025, l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux des Hauts-de-France (URPS ML HDF) a réaffirmé, par le biais d'un communiqué de presse, son engagement en faveur de la santé environnementale et a souhaité rappeler son implication et celle des médecins de terrain, permise grâce au soutien de l'Agence Régionale de Santé et de manière intégrée au Programme Régional de Santé 4 des Hauts-de-France.

Téléchargez le communiqué de presse



Pour tout renseignement ou complément d'information :

Sabine Verroul
Responsable relations partenariales et projets transversaux
Tél 03 20 14 22 19 - sabine.verroul@urpsml-hdf.fr

Modifications conventionnelles à venir en 2026 : Quels changements pour les médecins libéraux

La convention médicale 2024-2029 doit subir des ajustements à partir de janvier 2026 ; nous vous les présentons. Il est tout d'abord essentiel de rappeler qu'avec un ONDAM de 0.9%, il est possible que certaines revalorisations soient repoussées par le Comité d'Alerte.



Sources : Ameli, Assurance Maladie, Bofip impots.gouv

Nouveau Forfait Médecin Traitant (FMT)

- À partir de janvier 2026, un nouveau Forfait Médecin Traitant (FMT) remplace le forfait actuel (Forfait Patientèle Médecin Traitant - FPMT) et la Rémunération sur Objectifs de Santé Publique (ROSP).
- Ce FMT sera **individualisé** : son montant varie selon le patient (âge, état de santé, situation sociale, complexité du suivi).
- Des majorations sont prévues : +10 € pour les patients en situation de précarité (ex. bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire).
- Un bonus "prévention" : +5 € par indicateur validé (vaccination, dépistage, suivi des maladies chroniques), même si l'acte concerné n'a pas été fait par le médecin lui-même.
- Pour certains patients (ex : > 80 ans en ALD), le forfait atteint jusqu'à 100 € par an.



Consultations longues pour les patients âgés de plus de 80 ans

Pour le Médecin Généraliste Traitant :

Création, à partir de janvier 2026, d'une "consultation longue" (cotation GL à = 60 €), dans des situations spécifiques : sortie d'hôpital, orientation médicosociale, déprescription en cas de polymédication.

Limitation : Cette consultation longue ne peut être facturée qu'une fois par an par patient selon la convention signée.

Refonte de la CCAM / Nomenclature des actes techniques

- Le point de travail de chaque acte passera de 0,455 euros (au 01/01/2025) à 0,47 euros au 1^{er} janvier 2026 (initialement prévu en juillet 2025). Cela était prévu en attendant la nouvelle CCAM (Classification Commune des Actes Médicaux) dont les travaux ne sont pas terminés.
- Possibilité pour certaines spécialités de cumuler une consultation à un acte technique (une liste de quelques actes est possible, se référer à la convention).
- Pour certains actes de chirurgie et d'accouchement (se référer à la convention pour la liste des actes) et pour les médecins en secteur 1 et 2 à tarifs maîtrisés (adhérant à l'Optam ACO), les majorations forfaits modulables seront revalorisées :
 - Modificateur K passera de 25 à 30 % au 01/01/2026.
 - Modificateur T passera de 16,5% à 21,5% au 01/01/2026.

Dotation numérique

À partir de janvier 2026, une dotation numérique (le Donum qui remplacera le forfait structure) entrera en vigueur pour encourager l'usage des outils numériques par les médecins libéraux (dossier numérique, télémédecine, etc.).

Incitation à l'installation et à l'activité en zones sous dotées

- Concernant les aides à l'installation, dès janvier 2026 :
 - Les aides à l'installation et à l'activité dans les zones prioritaires sont simplifiées et automatiquement versées.
 - Une aide unique (10 000 € en Zone d'Intervention Prioritaire - ZIP et 5 000 € en Zone d'Action Complémentaire - ZAC) pour les médecins libéraux qui s'installent dans des « zones prioritaires / sous-dotées ». Auparavant le Contrat d'Aide à l'Installation des Médecins - CAIM (sous conditions) atteignait 50 000 € pour les ZIP.
- Les rémunérations perçues au titre de la Permanence Des Soins Ambulatoires - PDSA (astreintes et majorations spécifiques) peuvent être exonérées d'impôts sur le revenu - plafond : 60 jours/an - sous réserve que la zone de permanence comprenne une commune éligible (ZIP).
- Majoration annuelle et pérenne du Forfait Médecin Traitant de 10% pour les médecins traitants exerçant en ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire) et/ou en QPV (Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville), avec des bonifications pour les jeunes installés et les médecins de plus de 67 ans.

Objectif annoncé : +7 % par an du nombre de médecins qui s'installent dans les zones sous-dotées.



Pour plus de précision ou question ...

N'hésitez pas à nous contacter et à vous rapprocher de vos syndicats nationaux représentatifs :

- CSMF : www.csmf.org
- FMF : www.fmfpro.org
- MG France : www.mgfrance.org
- SML : www.lesml.org
- UFMLS : www.ufml-syndicat.org
- Union Avenir Spé le Bloc : syndicatavenirspe.fr



EN BREF

Mini-stages de découvertes en médecine libérale :

Créez votre fiche ou mettez à jour vos disponibilités



L'URPS Médecins a développé des « mini-stages de découverte de la médecine libérale » de ½ journée à 2 jours afin de faire découvrir l'exercice libéral.

QUELQUES CHIFFRES

Depuis le lancement en septembre 2023 :

- vous êtes **102 médecins inscrits**, répartis sur les 5 départements, dans 19 spécialités (dont la médecine générale) ;
- vous proposez **67 offres de stages** et êtes 15 à avoir effectué un stage chez un confrère.
- **104 étudiants sont inscrits et ont déjà réalisé 73 stages chez le praticien.**

Plus d'informations ici !



Vous souhaitez accueillir des futurs médecins ?

Inscrivez-vous sur le site :

<https://stages-decouvertelibrale.urpsml-hdf.fr>

Vous souhaitez découvrir d'autres spécialités ? (Médecine générale et autres spécialités)



Et indiquez vos disponibilités

- Participation bénévole
- Vous choisissez vos disponibilités et vous confirmez vos possibilités si votre stage est choisi
- Vous pouvez changer d'avis quand vous voulez.

Et faites une demande de stage

- Accès gratuit à ces mini-stages
- Autant de stages que disponibles
- Choix de la durée : de ½ journée à 2 jours, consécutifs ou non.

Groupement d'Employeurs "Santé Services" : Facilitez-vous la gestion de vos salariés

Afin de faciliter la vie des médecins libéraux dans la gestion de leur personnel salarié, actuel ou à venir, l'URPS Médecins Hauts-de-France a lancé un Groupement d'Employeurs dénommé « Santé Services », en association avec les 9 autres URPS de la région.



Pour rappel, un **Groupements d'Employeurs (GE)** a pour objet de réaliser l'embauche et la gestion des ressources humaines (y compris contentieuse) pour les personnes qui souhaitent bénéficier de ses services.

Adhérer au groupement employeur :

<https://ge-santeservices.org/accueil>



GROUPEMENT EMPLOYEURS
SANTÉ SERVICES

- ISSN : 2119-1786 - Tirage : 9 200 exemplaires
- Directeur de la publication : Dr Bruno STACH
- Rédacteur en chef : Dr Bruno STACH
- Conception / rédaction : Aude GRIMONPREZ, Chloé SCRICK
- Création de la maquette : Audacioza Studio
- Comité de rédaction : Drs Maxime BALOIS, Guillaume CHATELAIN, Bertrand DEMORY, Guillaume DEWEVRE, Jean-Paul KORNOBIS et Bruno STACH
- Impression : Imprimerie Gantier ZAE "Les dix Muids" Rue Blaise Pascal - BP 43 59582 Marly Cedex
- Crédit photos : Adobe Stock, Unsplash, Pexels

